



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018 à 10h00 à la Maison des Communes à PAU

DG/LB

Sur convocations envoyées le trente octobre deux mille dix-huit, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le vingt-sept novembre deux mille dix-huit à dix heures à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. HIRIART.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Présente	DE CORAL Odile, Maire d'URRUGNE	
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY	Présent	JACOTTIN Arnaud, Adjoint au Maire de BILLÈRE	
BAUCE Michelle, Adjointe au Maire de LAGOS	Présente	DUIZIDOU David, Maire de THÈZE	
BERNOS André, Maire d'AGNOS	Présent	DEMAISON Idelette, Maire de BELLOCQ	
CASSOU Michel, Maire de PARDIES-PIÉTAT	Présent	CUYAUBÉ Michel, Maire de SÉVIGNACQ	
COUROUAU Francis, Conseiller municipal d'ARUDY	Excusé	MARTINS Isabelle, Conseillère municipale de BILLÈRE	
DELGUE Lucien, Maire d'ARMENDARITS	Excusé	CALDERONI Jean-Louis, Adjoint au Maire de BIZANOS	Présent
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Présent	CASSOU-LALANNE Claude, Maire de CLARACQ	
FERRATO Claude, Maire d'ARESSY	Présent	GAIRIN Marc, Maire de MOMY	
FINZI Arthur, Maire de SAINT-CASTIN	Excusé – Pouvoir donné à M. HIRIART	IRIGOIN Didier, Maire de BÉGUIOS	
FOURCADE Anne-Marie, Maire de MONTARDON	Présente	RHAUT Jean-Christophe, Adjoint au Maire d'ASSAT	
GARCIA Philippe, Maire d'ARTHEZ-DE-BEARN	Présent	SALANAVE-PÉHÉ Yves, Maire de MONEIN	
HIRIART Michel, Maire de BIRIATOU, Président	Présent	ECHEVERRIA Philippe, Maire d'ARCANGUES	
HUNAUT Francis, Maire de NAVAILLES-ANGOS	Présent	GARGUIL Jean-Pierre, Adjoint au Maire de LONS	
INCHAUSPÉ Beñat, Maire d'HASPARREN	Présent	CAUHAPÉ Pierre-Félix, Maire de LESCUN	
IRUMÉ Jacques, Maire d'IROULÉGUY	Présent	CARASCO Olivier, Conseiller municipal de MAULÉON-LICHARRE	
MILLET-BARBÉ Lucius, Conseiller municipal d'ANGLET	Présent	DALÉAS Annie, Adjointe au Maire de LONS	
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS	Excusé	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	Présente
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Excusé	ARRIBES André, Maire de BIZANOS	
VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE	Excusé – Pouvoir donné à Mme BAUCE	MANDAGARAN Arnaud, Maire d'AMENDEUX-ONEIX	
Représentants des établissements publics			
BEHOTÉGUY Maïder, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Excusée	ESCALÉ Francis, Conseiller communautaire de la Cté de Communes du PAYS DE NAY	
LACRAMPE Daniel, Président de la Communauté de Communes du HAUT-BÉARN	Excusé	CANTON Marc, Conseiller communautaire de la Cté de Communes du PAYS DE NAY	
MIMIAGUE Jean-Pierre, Président de la Communauté de Communes des LUY EN BÉARN	Présent	CASAU BON Jean-Paul, Président de la Cté de Communes de la VALLÉE d'OSSAU	
COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES			
Représentants du Département et des communes			
BERGÉ Geneviève, Conseillère départementale des Terres des Luys et Coteaux du Vic-Bilh	Excusée		
CABANE Marc, Adjoint au Maire de PAU	Excusé – Pouvoir donné à M. FERRATO		
DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée		
LAHORE Isabelle, Conseillère départementale des Pays de Morlaàs et du Montanerès	Excusée		
Collège des établissements publics			
BERNOS Michel, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de PAU-BÉARN-PYRÉNÉES	Excusé – Pouvoir donné à M. BERNOS André	POUEYTO Josy, Administrateur du CCAS DE PAU	Excusée
POCQ Jean-Bernard, Vice-Président du CCAS DE BAYONNE	Excusé	DAGUERRE Régine, Membre du conseil d'administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée

M. SAINT-PIERRE, Trésorier Principal Municipal, était excusé.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. MARCHAND, Directeur, M. SBIHI, Directeur adjoint, Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi et recrutement, Mme WITTERKOËR, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail et Mme BARADAT, Responsable du Secrétariat de direction.

M. CASSOU assurait les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président remercie les administrateurs pour leur présence à cette réunion du Conseil d'Administration.

Il présente l'ordre du jour qui a été fixé en réunion du Bureau le 30 octobre dernier et auquel il convient, en accord avec les membres du Conseil d'Administration, d'ajouter trois points qui font suite à des demandes récentes : une demande d'avance de trésorerie du GIP informatique des CDG, une demande de diminution du temps de travail émanant d'un agent du CDG et enfin une question de la Direction Santé et conditions de travail suite à des demandes des services de l'État souhaitant bénéficier de la prestations de l'équipe pluridisciplinaire.

Ordre du jour :

I. QUESTIONS FINANCIÈRES	3
A. AVANCE DE TRÉSORERIE AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC INFORMATIQUE DES CENTRES DE GESTION	3
B. SUBVENTIONS 2019	3
C. COTISATIONS 2019	3
D. BUDGET PRIMITIF 2019	3
E. MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE	3
II. QUESTIONS DE PERSONNEL	4
A. CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS	4
B. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL.....	4
III. DIRECTION SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL	4
A. CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES CELLULES SANTÉ AU TRAVAIL	4
B. MISE EN PLACE DE MODULES DE SENSIBILISATION	4
C. PRESTATION SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE POUR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	5
D. INTERVENTION DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT	5
IV. DIRECTION EMPLOI ET RECRUTEMENT	5
A. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL FOXY.....	5
B. CHARTE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA CELLULE PÉDAGOGIQUE NATIONALE	5
C. CONVENTION D'ADHÉSION À LA MISSION ARCHIVES	6
D. ADHÉSION AU SITE EMPLOI TERRITORIAL	6
V. INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : DEMANDES D'AFFILIATIONS VOLONTAIRES.....	7
VI. QUESTIONS DIVERSES	7

I. QUESTIONS FINANCIÈRES

A. AVANCE DE TRÉSORERIE AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC INFORMATIQUE DES CENTRES DE GESTION

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques adhère au Groupement d'Intérêt Public (GIP) informatique des centres de gestion qui a été créé en juin 2017. Ce GIP a notamment pour objectifs de mutualiser le parc applicatif existant, de remédier à l'obsolescence technique d'applications, de favoriser la convergence d'outils informatiques afin d'améliorer la qualité de service et d'accompagner l'élargissement des missions des CDG en tenant compte des nouvelles tendances technologiques.

L'année 2019 doit permettre au GIP d'arrêter des choix quant aux solutions informatiques à développer, voire de lancer des groupements de commandes si le produit le plus efficient est développé par un éditeur privé.

Pour permettre d'engager les différents développements, le GIP informatique a sollicité une avance de trésorerie de la part des CDG membres, d'un montant global de 300 000 €.

Le nombre de CDG volontaires n'étant pas encore connu, le montant de l'avance requis par CDG est compris entre 30 000 € et 40 000 €. Cette avance de trésorerie sera remboursée à chaque CDG sur les exercices 2020 – 2021.

Le Conseil d'Administration du CDG 64 se prononce favorablement sur l'avance de trésorerie au GIP informatique des Centres de Gestion et autorise le Président à signer la convention correspondante.

B. SUBVENTIONS 2019

Le Conseil d'Administration vote les subventions pour les organisations syndicales SUD et LAB (compte tenu de l'absence de bureau disponible, celles-ci ne bénéficient pas de la mise à disposition d'un bureau distinct dans les locaux de la Maison des Communes comme le prévoit la réglementation), pour l'ANDCDG ainsi que pour l'Amicale du Personnel de la Maison des Communes.

C. COTISATIONS 2019

Le Conseil d'Administration vote les cotisations pour la FNCDG et pour le GIP Informatique.

D. BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 qui s'élève à 6 174 114 € en section de fonctionnement et à 387 808 € en section d'investissement.

E. MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE

Compte tenu de l'obsolescence des biens présentés, le Conseil d'Administration décide de les mettre au rebus et de les sortir de l'inventaire. Il s'agit de matériels informatiques hors d'usage, de matériels de formation secourisme inutilisés et de 3 véhicules de service.

II. QUESTIONS DE PERSONNEL

A. CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Dans le cadre du projet de développement de la Direction Santé et conditions de travail adopté le 2 octobre dernier, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres de créer deux emplois non permanents de technicien territorial à temps non complet et d'adopter les termes du contrat.

B. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la diminution de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps non complet d'assistant administratif du Pôle Missions temporaires à compter du 1^{er} décembre 2018.

Le tableau des emplois est actualisé en conséquence.

III. DIRECTION SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

A. CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES CELLULES SANTÉ AU TRAVAIL

Le projet d'établissement adopté le 2 octobre 2018 prévoit le déploiement progressif de cellules Santé au travail dans les collectivités de plus de 50 agents.

Ces cellules Santé au travail sont des instances techniques qui permettent, notamment, de traiter de situations d'agents avec des problématiques de santé au travail. Elles sont placées sous la responsabilité de l'autorité territoriale de la collectivité concernée et font appel à des compétences mises à disposition par le Centre de Gestion telles que médecins, infirmiers, assistants sociaux ou psychologues du travail.

Compte tenu du caractère sensible des dossiers traités, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres d'adopter la charte de fonctionnement des cellules Santé au travail constituées dans les collectivités du département.

B. MISE EN PLACE DE MODULES DE SENSIBILISATION

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement et à l'unanimité sur le projet de mise en place de modules de sensibilisation en matière de santé et de prévention des risques professionnels.

Ces modules de sensibilisation destinés notamment aux élus et aux agents d'encadrement se dérouleront sous forme de « petit-déjeuner Santé et conditions de travail » d'une durée de 2h, sur différents sites du département (Béarn et Pays Basque). Trois ou quatre thématiques seront traitées dans l'année. La première thématique s'appuiera sur le guide réalisé par la Direction Santé et conditions de travail : « recommandations pour une meilleure prise en compte des conditions de travail des agents d'entretien ».

C. PRESTATION SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE POUR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de proposer, par le biais de la signature d'un avenant, la prestation Soutien psychologique aux collectivités adhérentes au CDG 64 ayant signé la convention d'adhésion aux missions facultatives de la Direction Santé et conditions de travail. La tarification votée à l'unanimité pour cette prestation s'élève à 500 € par jour d'intervention pour l'année 2019.

D. INTERVENTION DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT

Afin de répondre favorablement aux demandes émanant de services de l'État, le Conseil d'Administration émet un avis favorable sur la possibilité pour ces derniers de recourir à l'équipe pluridisciplinaire de la Direction Santé et conditions de travail en signant un avenant à la convention.

La tarification retenue à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration pour cette prestation s'élève à 140 € par heure d'intervention pour l'année 2019.

IV. DIRECTION EMPLOI ET RECRUTEMENT

A. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL FOXY

Le CIG de la Grande Couronne propose la mise à disposition d'une suite d'outils logiciels dénommée "Foxy" pour l'optimisation et la mutualisation de certains processus liés à l'organisation des concours.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la mise à disposition du logiciel Foxy par le CIG de la Grande Couronne auprès du CDG 64 pour un coût de 120 € par an. Il autorise le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante.

B. CHARTE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA CELLULE PÉDAGOGIQUE NATIONALE

En lien avec le transfert des concours organisés par le CNFPT vers les centres de gestion, une "cellule pédagogique nationale" a été créée pour produire des sujets communs pour les épreuves écrites des concours et examens professionnels de catégorie A et B.

Afin de renforcer la sécurité du processus d'élaboration et de diffusion des sujets, la cellule pédagogique propose aujourd'hui la signature d'une Charte de confidentialité.

Cette charte rappelle les obligations légales et déontologiques de toutes les parties prenantes à cette cellule et est complétée par des engagements sur l'honneur pour les concepteurs et testeurs de sujets, ainsi que toutes les parties prenantes à la réalisation de sujets.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres d'approuver la Charte de confidentialité de la cellule pédagogique nationale et autorise le Président à la signer.

C. CONVENTION D'ADHÉSION À LA MISSION ARCHIVES

Le projet d'établissement adopté par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 2 octobre dernier a notamment prévu plusieurs actions afin d'optimiser et simplifier le fonctionnement de la mission Archives, avec pour finalité de parvenir à un équilibre financier durable de cette mission, tout en maintenant une prestation de qualité pour les collectivités.

Afin de mettre en œuvre ce plan d'actions, la convention d'adhésion à la mission Archives doit être revue pour intégrer les points suivants :

- la facturation de l'intervention de l'archiviste au tarif en vigueur au moment de la mission et non au tarif valable lors de l'établissement du rapport d'état des lieux et du devis : la convention d'adhésion ne fait donc plus apparaître de tarifs et précise ce principe,
- la possibilité d'effectuer le classement des archives dans les locaux de la collectivité ou dans les locaux du Centre de Gestion, en fonction notamment de la nature des fonds traités et des conditions matérielles d'archivage possibles.
- la suppression du principe de rétrocession du coût de la journée d'intervention consacrée à la rédaction du rapport d'état des lieux et du devis correspondant, dans l'hypothèse où la mission serait validée.

La convention d'adhésion à la mission Archives présentée est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration. Celle-ci entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à dénoncer les conventions en cours et à signer les nouvelles conventions avec les collectivités. Les collectivités déjà adhérentes à la mission Archives seront appelées à délibérer à nouveau pour conclure la nouvelle convention.

Pour des raisons de continuité de la prestation, les missions en cours s'exécuteront selon les modalités en vigueur à ce jour. Cependant, toutes les missions qui débiteront à compter du 1^{er} janvier 2019 s'inscriront dans le cadre de la nouvelle convention.

D. ADHÉSION AU SITE EMPLOI TERRITORIAL

Depuis 2013, le CDG 64 utilise le Site Emploi Territorial (SET) pour la gestion de la bourse de l'emploi et des déclarations de vacance d'emploi.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, le SET a été transféré au GIP Informatique.

La poursuite de l'utilisation du SET par le CDG 64 implique la prise en compte des clés de répartition adoptées par le Conseil d'Administration du GIP.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de poursuivre l'utilisation du Site Emploi Territorial dans le cadre du GIP informatique des Centres de Gestion.

V. INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : DEMANDES D'AFFILIATIONS VOLONTAIRES

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que deux nouvelles affiliations volontaires au CDG 64 sont effectives avec effet au 1^{er} janvier 2019 concernant les deux syndicats mixtes suivants :

- le Syndicat Mixte LA FIBRE 64 (PAU)
- le Syndicat des Eaux LUY GABAS LÉES (SERRES-CASTET).

VI. QUESTIONS DIVERSES

A. EXTENSION DE LA MAISON DES COMMUNES

Le Président expose l'avancée du projet d'agrandissement de la Maison des Communes. Il précise que le permis de construire sera déposé dans les prochains jours.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 11h40.

Compte-rendu établi le 6 décembre 2018.

LE PRÉSIDENT,

A blue ink signature, appearing to be 'MH', is written over the text 'LE PRÉSIDENT,'.

Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion